

## ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 870

présenté par

M. Acquaviva, M. Pancher, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié,  
M. El Guerrab, M. Favenneec Becot, M. François-Michel Lambert, M. Molac, Mme Pinel,  
M. Pupponi et M. Philippe Vigier

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:

Dans un délai de six mois à compter de la première session du baccalauréat mettant en œuvre la réforme de ce dernier, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'impact évaluant les conséquences en matière de choix de la deuxième langue vivante sur l'enseignement et la transmission des langues régionales.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La réforme du baccalauréat et la suppression du choix de l'option LV3 suscitent de très fortes inquiétudes vis-à-vis de l'enseignement, de la promotion et de la transmission des langues régionales.